

ARRÊTÉ N°2022-126 DU 9 DÉCEMBRE 2022**RELATIF À LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS DES INSTANCES
REPRÉSENTATIVES DES PERSONNELS D'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ****Scrutin du 8 décembre 2022****La présidente d'Université Paris Cité,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n°2022-106 relatif à l'organisation générale des élections des instances représentatives des personnels d'Université Paris Cité ;

Vu l'ensemble des procès-verbaux de résultats du scrutin du 8 décembre 2022.

ARRÊTE :**ARTICLE 1 - COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION et FORMATIONS SPÉCIALISÉES****1.1 Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection au Comité Social d'Administration (10 sièges de titulaire et 10 sièges de suppléant) :**

Liste : « FSU »

CHARDIN Hélène	Titulaire
LACASSE François-Olivier	Titulaire
DEMBÉLÉ-MAHÉ Nathalie	Titulaire
PACCAGNELLA Didier	Suppléant
JACQUARD Catherine	Suppléante
GAY Vincent	Suppléant

Liste : « SNPTES »

PAISLEY Max	Titulaire
BELLAIR Yolène	Titulaire
RINGUET Elie	Suppléant
DAGONEAU Nathalie	Suppléante

Liste « CGT FERC SUP »

BOUGHEROUMI Emma	Titulaire
BONHOMME Loïc	Titulaire
BONNEFON Sarah	Titulaire
BASTIEN Thierry	Suppléant
BALIGAND Pascale	Suppléante
ROUAULT Thierry	Suppléant

Liste « SGEN-CFDT »

LEBOEUF Christophe	Titulaire
DUFOUR DE LATTRE Philippe	Titulaire
KASKOU Laila	Suppléante
AKPEMADO Clotilde	Suppléante



1.2 FORMATION SPÉCIALISÉE D'ÉTABLISSEMENT

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour la composition de la FSSCT d'établissement

Liste : « FSU »

3 Titulaires
3 Suppléants

Liste : « SNPTES »

2 Titulaires
2 Suppléants

Liste « CGT FERC SUP »

3 Titulaires
3 Suppléants

Liste « SGEN-CFDT »

2 Titulaires
2 Suppléants

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université Paris Cité le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.

1.3 FORMATION SPÉCIALISÉE DE LA FACULTE DE SANTÉ

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour la composition de la FSSCT d'établissement

Liste : « FSU »

2 Titulaires
2 Suppléants

Liste : « SNPTES »

3 Titulaires
3 Suppléants

Liste « CGT FERC SUP »

2 Titulaires
2 Suppléants

Liste « SGEN-CFDT »

3 Titulaires
3 Suppléants

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université Paris Cité le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.



1.4 FORMATION SPÉCIALISÉE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour la composition de la FSSCT d'établissement

Liste : « FSU »

3 Titulaires
3 Suppléants

Liste : « SNPTES »

2 Titulaires
2 Suppléants

Liste « CGT FERC SUP »

3 Titulaires
3 Suppléants

Liste « SGEN-CFDT »

2 Titulaires
2 Suppléants

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université Paris Cité le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.

1.5 FORMATION SPÉCIALISÉE DE LA FACULTÉ SOCIÉTÉS & HUMANITÉS

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour la composition de la FSSCT d'établissement

Liste : « FSU »

4 Titulaires
4 Suppléants

Liste « CGT FERC SUP »

3 Titulaires
3 Suppléants

Liste « SGEN-CFDT »

3 Titulaires
3 Suppléants

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université Paris Cité le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.



1.6 FORMATION SPECIALISÉE DES SERVICES CENTRAUX

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour la composition de la FSSSCT d'établissement

Liste : « FSU »

2 Titulaires
2 Suppléants

Liste : « SNPTES »

2 Titulaires
2 Suppléants

Liste « CGT FERC SUP »

4 Titulaires
4 Suppléants

Liste « SGEN-CFDT »

2 Titulaires
2 Suppléants

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université Paris Cité le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.

ARTICLE 2 – COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT (CPE)

2-1 Corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (I.T.R.F.) – Catégorie A

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la Commission Paritaire d'Établissement d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels ITRF de catégorie A (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant)

Liste : « FSU »

LACAISSÉ François-Olivier	Titulaire
CABET Eva	Suppléante

Liste : « SNPTES »

QUENIN Pierre François	Titulaire
DJELIDI Raja	Suppléante

Liste « CGT FERC SUP »

NIZARD Philippe	Titulaire
BOLAND Sonja	Suppléante



2.2 Corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (I.T.R.F.) – Catégorie B

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la Commission Paritaire d'Établissement d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels ITRF de catégorie B (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant)

Liste « Sgen-CFDT »

DUFOUR DE LATTRE Philippe	Titulaire
DUBOEUF ROUQUETTE Sophie	Suppléante

Liste « SNPTES-UNSA »

BELLAIR Yolène	Titulaire
THIBAUT Pierre	Suppléant

Liste « CGT FERC-SUP UP Cité »

ZENONI Anne-Marie	Titulaire
HAMMACHE Amirouche	Suppléante

2.3 Corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (I.T.R.F.) – Catégorie C

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la Commission Paritaire d'Établissement d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels ITRF de catégorie C (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant)

Liste « SNPTES-UNSA »

SAHED Abdel Aziz	Titulaire
LE Juliette	Suppléante

Liste « CGT FERC-SUP UP Cité »

GUENDOUZ Ayoub	Titulaire
TIXIER Laura	Titulaire
AUZOU Martine	Suppléante
RADJAI Emilie	Suppléante

2.4 Corps des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) – Catégorie A

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la Commission Paritaire d'Établissement d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels AENES de catégorie A (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « SNPTES-UNSA »

REVEZ Elisabeth	Titulaire
FOISSEY Sylvain	Titulaire



2.5 Corps des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) - Catégorie B

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la Commission Paritaire d'Établissement d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels AENES de catégorie B (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « SNPTES-UNSA »

GUICHEN Frédéric	Titulaire
PRUNET Juliette	Titulaire

2.6 Corps des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) - Catégorie C

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la Commission Paritaire d'Établissement d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels AENES de catégorie C (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « SNPTES-UNSA »

PERISSET Marcellie	Titulaire
MUDIAYI Lydie	Titulaire
MADANI Soraya	Suppléante

2.7 Corps des personnels de bibliothèques - Catégorie A

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la Commission Paritaire d'Établissement d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels de bibliothèque de catégorie A (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « Sgen-CFDT »

LE GALÈZE Patricia	Titulaire
WARIN Fabienne	Suppléante

Liste : « FSU »

BERAUD-LE FRANC Louise	Titulaire
PACCAGNELA Didier	Suppléant



2.8 Corps des personnels de bibliothèques – Catégorie B

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la Commission Paritaire d'Établissement d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels de bibliothèque de catégorie B (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « CGT FERC SUP »

MESRE Charlotte	Titulaire
ITURRALDE Nicolas	Titulaire
VICET Sidonie	Suppléante
BONNEFON Sarah	Suppléante

2.9 Corps des personnels de bibliothèques – Catégorie C

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la Commission Paritaire d'Établissement d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels de bibliothèque de catégorie C (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « CGT FERC SUP »

PELISSIER-COMBESCURE Valérie	Titulaire
BOQUET Xavier	Titulaire
TURKA Aurélie	Suppléante
LERIBLE Yolande	Suppléante

ARTICLE 3 – COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS (CCPAC)

3-1 Formation compétente à l'égard des personnels contractuels exerçant des fonctions d'enseignement et/ou de recherche

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels contractuels exerçant des fonctions d'enseignement et/ou de recherche (4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant)

Liste « FSU »

- 1 Titulaire
- 1 Suppléant

Liste « SNPTES-UNSA »

- 1 Titulaire
- 1 Suppléant



Liste « CGT FERC SUP »

2 Titulaires

2 Suppléants

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université Paris Cité le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.

3-2 Formation compétente à l'égard des personnels contractuels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS), de catégorie A

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels contractuels de catégorie A (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant)

Liste « SNPTES-UNSA »

1 Titulaire

1 Suppléant

Liste « CGT FERC SUP »

2 Titulaires

2 Suppléants

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université Paris Cité le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.

3-3 Formation compétente à l'égard des personnels contractuels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS), de catégorie B

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels contractuels BIATSS de catégorie B (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « CGT FERC SUP »

2 Titulaires

2 Suppléants

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université Paris Cité le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.



3-4 Formation compétente à l'égard des personnels contractuels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS), de catégorie C

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels d'Université Paris Cité au titre du collège des personnels contractuels BIATSS de catégorie C (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « CGT FERC SUP »

2 Titulaires

2 Suppléants

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université Paris Cité le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.

ARTICLE 4 - La présidente et le directeur général des services d'Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 8 décembre 2022

La présidente

Christine CLERICI

Transmis au rectorat le : 09.12.2022

Affiché le : 09.12.2022